

Centre Communal d'Action Sociale

d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle Pierre Desproges, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD, Christelle MOUNET étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/24
En date du 23 avril 2026
Portant sur : Budget 2026

Membres	13
Présents	8
Représentés	1
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Béatrice BOTHIER, Catherine FEVRIER, Christine TREILLARD, Thierry LHERITIER, Alain LEMASSON, Bruno DUPIN DE BEYSSAT
Représenté : Jean DANIEL par René ARNAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82213 du 2 mars 1982 et n°82623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'article 107 de la loi des finances pour 2004, codifiée aux articles 1636B sexies et 1609 quater du code général des impôts.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale annexé à la présente délibération s'élevant à :
 - o 293 484,15 € en dépenses de fonctionnement
 - o 293 484,15 € en recettes de fonctionnement

A AIXE-SUR-VIENNE, le 23 avril 2026.

Le Président,

René ARNAUD